#### AB/CKS BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N°2023-\_\_0252/PRES-TRANS/PM/ MEFP portant ratification de la Garantie souveraine au profit de International Business Bank Burkina en contrepartie de sa garantie bancaire dans le cadre du contrat d'acquisition de matériel de défense et de sécurité entre le Gouvernement du Burkina Faso et la société Company Raykar Makina Sanayi Ve Ticaret Anonim Sirketi

# LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VHA CFN 002 du 17/03/2023 Mismbior

- Vu la Constitution;
- Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022;
- Vu le décret n°2022-0924/PRES-TRANS du 21 octobre 2022 portant nomination du Premier Ministre et son rectificatif le décret n°2023-0017/PRES-TRANS du 12 janvier 2023;
- Vu le décret n°2023-0009/PRES-TRANS du 10 janvier 2023 portant remaniement du Gouvernement;
- Vu le décret n°2022-0996/PRES-TRANS/PM du 02 décembre 2022 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu la loi n°001-2022/ALT du 06 juin 2022 portant habilitation du Gouvernement à prendre des mesures dans le cadre des sujétions liées aux nécessités de la Défense nationale :
- Vu le contrat d'acquisition de matériel de défense et de sécurité signé avec la société Company Raykar Makina Sanayi Ve Ticaret Anonim Sirketi;
- Vu la garantie bancaire n°BYKR-2023022401 émise par International Business Bank Burkina en faveur de l'Etat du Burkina Faso;
- Vu la décision n°2023-02/CC du 17 mars 2023 sur la conformité à la constitution de la Garantie souveraine du 06 mars 2023 émise par le Burkina Faso en faveur d'International Business Bank Burkina (IB bank Burkina);
- Vu la l'ordonnance n°2023-001/PRES-TRANS du 17 mars 2023 portant autorisation de ratification de la Garantie souveraine au profit de International Business Bank Burkina en contrepartie de sa garantie bancaire dans le cadre du contrat d'acquisition de matériel de défense et de sécurité entre le Gouvernement du Burkina Faso et la société Company Raykar Makina Sanayi Ve Ticaret Anonim Sirketi;
- Sur rapport du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective ;
- Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 01 mars 2023 ;

## **DECRETE**

#### ARTICLE 1:

Est ratifiée la Garantie souveraine au profit de International Business Bank Burkina en contrepartie de sa garantie bancaire dans le cadre du contrat d'acquisition de matériel de défense et de sécurité entre le Gouvernement du Burkina Faso et la société Company Raykar Makina Sanayi Ve Ticaret Anonim Sirketi.

### ARTICLE 2:

La contre-valeur en francs CFA de ladite Garantie est de deux cent cinquante-deux milliards sept cent quatre-vingt-quinze millions sept cent trente-cinq mille cinq cent vingt-trois (252 795 735 523) FCFA soit environ quatre cent huit millions neuf cent quarante-cinq mille soixante-treize (408 945 073) dollars des Etats-Unis.

5

ARTICLE 3:

Le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 17 mars 2023



**Capitaine Ibrahim TRAORE** 

Le Premier Ministre

Apollinaire Joachimson KYELEM de TAMBELA

Le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Prospective

Aboubakar NACANABO